

PREFECTURE DE L'INDRE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

ARRETE n° 2015-E- / SDIS/ du portant nomination à l'honorariat de M. Michel ECHARD en qualité de lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Déols à compter du 1/5/2015.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure titre II – chapitre III et notamment les articles r723-61 à r723-63;

Vu l'arrêté n° 2009/SDIS/1093 de 20/11/2009 nommant M. Michel ECHARD au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1/11/2009 ;

Vu l'arrêté mettant fin aux fonctions de M. Michel ECHARD adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1/5/2015 ;

Considérant que M. Michel ECHARD totalise 31 ans et 3 mois en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

Vu le dossier de l'intéressé ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre.

ARRETENT

Article 1 - M. Michel ECHARD, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de l'Indre, né le 15 février 1957 à Saint-Florentin (36) est nommé lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} mai 2015.

Article 2 - Conformément au code de justice administrative, le tribunal administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à la préfecture et ampliation sera adressée au service départemental d'incendie et de secours et notifiée à l'intéressé.

Le préfet, Chevalier de l'ordre national du mérite Le président du conseil d'administration du S.D.I.S.

Louis PINTON